



30/08/2017 - Pêche

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La pêche interdite au carpodrome de la Cahuzière

La Fédération tient à vous fournir quelques informations et à rétablir quelques vérités quant à la situation du carpodrome de la Cahuzière à Damiatte.

Tout d'abord, sachez qu'au regard de la situation actuelle et suivant nos conseils, la mairie de Damiatte vient de prendre l'arrêté ci-joint. Celui-ci, pris en plus de l'arrêté préfectoral en vigueur imposant le no-kill, interdit la pêche et la consommation du poisson sur le carpodrome, cela à titre préventif. Il est en effet possible que se développent dans l'eau des cyanobactéries susceptibles de libérer des toxines infectieuses dont les effets actuellement connus sont les suivants :

- Lors de contact avec l'eau : irritations et rougeurs de la peau, du nez, de la gorge, des yeux et des muqueuses
 - Lors de l'ingestion de l'eau : maux de ventre, diarrhées, nausées, vomissements
- Merci donc de bien vouloir respecter cet arrêté.

D'autre part, la Fédération est consciente des problèmes répétitifs survenus après la construction de ce carpodrome :

- Les mortalités constatées au début des printemps 2016 et 2017 ont été stoppées suite à un chaulage du plan d'eau, réalisé par la fédération.
- L'objectif, si le carpodrome avait été fonctionnel immédiatement, était que les amorçages des pêcheurs suffisent au nourrissage du poisson présent en forte densité. Ce n'est actuellement pas le cas et nous pallions donc temporairement ce manque de nourriture en effectuant des nourrissages réguliers 2 fois par semaine durant les périodes froides.

Le problème actuel du plan d'eau est lié au manque d'eau. Vous n'êtes pas sans savoir que la situation globale du département est critique et que nous attendons la pluie avec impatience. Sur ce sujet nous ne pouvons malheureusement rien faire... Nous cherchons donc des solutions pour faire en sorte que le volume d'eau dans le carpodrome reste suffisant tout au long de l'année. Il apparaît évident, comme pour tout travail en milieu naturel, que l'efficacité de certaines

**Fédération du Tarn pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique**
3 & 5 rue des Jardins Neufs – 81100 CASTRES
Tél. : 05 63 35 55 56 – Fax : 05 63 51 16 65
Courriel : federation81@pechetarn.fr





solutions ne sera visible que dans un laps de temps plus ou moins important. Ce sur quoi nous travaillons aujourd'hui ne sera peut-être viable que dans un ou deux ans, voire plus.

D'ici là et tant que la situation ne se sera pas améliorée, la pêche ne sera probablement pas rouverte. Cependant, dès que nous parviendrons à rétablir la situation, nous ferons en sorte que le carpodrome redevienne le haut site de pêche que nous avons imaginé pour vous !

Sachez donc que la Fédération travaille, entre autres, sur ce dossier depuis le printemps 2016 mais que cela prend du temps. Nous vous remercions donc de votre patience et de votre compréhension et espérons revenir vers vous avec de bonnes nouvelles le plus rapidement possible.

CONTACT PRESSE / AGENEAU Fabian - Chargé de communication

Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
3 et 5 rue des Jardins Neufs - 81100 CASTRES
Tél : 05 63 35 55 56 – Fax : 05 63 51 16 65 – fabian.ageneau@pechetarn.fr